

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt six

Le trente juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens, Maire

OBJET

RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Michel Dupas, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Maxime Moerman, David Halliez, Ingrid Dumont, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Alison Malaboeuf, Corinne Collet, Véronique Porquet, Christine Raepsaet, Virginie Bandini, Sonia Glineur

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/07/2026

Etaient excusés : Isabelle Paniez, Bernard Lefèvre, Stéphanie Moreau, Toufik Yacia, Géraldine Moreau, Christophe Riff

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026

Procurations respectives à : David Jouannic, François Waelkens, Ingrid Dumont, Angélique Dupont, Claire Milloncourt, Corinne Collet

Un scrutin a eu lieu, Coralie Nison a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris. Monsieur le Maire indique que la commune se trouve confrontée à un besoin en personnel sur la période estivale au sein du service technique, pour pallier les congés des personnels titulaires, et qu'il est donc nécessaire de renforcer les équipes permanentes par un personnel saisonnier.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer pour la période du 6 juillet au 25 septembre, un emploi non permanent à 35h/semaine pour accroissement saisonnier d'activité, sur le grade d'adjoint technique territorial qui sera rémunéré sur la base de l'échelon 1.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 06/07/2026

La Directrice Générale des Services,




I. SERAFINI